

\* cette fin, le Département de l'Intérieur a entrepris des études visant à identifier et à mesurer les effets bénéfiques et les effets pernicioeux de l'aménagement des ouvrages de détournement de Garrison, y compris les conséquences possibles à l'égard des intérêts canadiens. Un grand nombre d'effets relativement à la qualité de l'eau et aux déversements d'eau n'ont encore été pleinement évalués ni par l'un ni par l'autre des deux pays. Les phases initiales des études seront terminées en mars. Les Etats-Unis examineront alors la continuation de l'aménagement des ouvrages de détournement de Garrison à la lumière de tous les facteurs pertinents, y compris les préoccupations manifestées par le Canada et les obligations assumées par les Etats-Unis en vertu du Traité des eaux limitrophes. Les Etats-Unis prennent aussi note de la proposition canadienne d'une réunion prochaine de hauts fonctionnaires des deux pays en vue de la réalisation d'une entente concernant les droits et les intérêts du Canada. Les Etats-Unis désirent également qu'une réunion de ce genre ait lieu afin d'évaluer pleinement les incidences éventuelles projet à l'égard du Canada, d'envisager des solutions possibles du problème et de résoudre les questions pendantes de politique. Cette réunion pourrait utilement avoir lieu après l'achèvement des phases initiales des études susmentionnées, et après que le Canada aura eu l'occasion d'examiner ces études et d'évaluer les renseignements